



N° 09

Bulletin Municipal

Édité le 23/07/2026

Le mot de la quinzaine

« L'été est une invitation à prendre le temps : celui de se retrouver, de découvrir et de profiter des richesses qui nous entourent. »

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddillamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	Bibliothèque
Mardi	16h45/17h45
Mercredi	15 h 30/18 h
Vendredi	16h45/17h45
Samedi	9h30/11h30

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.28.06.33.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.56.98.17.

Du lundi au vendredi : 13h15/15h45.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Bretagne Centre : ☎ 02.96.66.09.09

www.loudeac-communauté.bzh

Presse locale, Les correspondants :

Ouest France : M^{me} Evelyne DE CELLES

Tél : 06.86.72.15.23 / eve.de.saintluc@orange.fr

Le Télégramme : Dominique CRASE

Tél : 06.67.76.41.69 / dcrase22@gmail.com

loudeac@letelegramme.fr

Le Courrier Indépendant :

courrier.independant@publihebdos.fr

Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr

Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h-12h/13h30/17h et samedi 8h/12h.

Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en situation d'urgence. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Martine VALLÉE

Adjoints : Hervé LE DOUCEN – Céline BIDAN BEAUFARON

Guillaume DUCRETTET – Laurence FERNANDEZ – Jean Michel COUËSBOT

Sur rendez-vous

☎ 02.96.25.40.03

INFORMATIONS MUNICIPALES

DATES À RETENIR

04/09 : Forum des associations

08/09 : Concours de boules – Club de l'Amitié Mottérieux

19/09 : Repas du CCAS

20/09 : Loto – Club de l'Amitié Mottérieux

Forum des associations : rendez-vous le vendredi 4 septembre !

La commune de La Motte organise son Forum des associations le **vendredi 4 septembre 2026**, de 18 h à 20 h, à la salle Athéna.

Ce rendez-vous annuel est l'occasion de mettre en lumière le dynamisme de notre vie associative, de faire découvrir les nombreuses activités proposées sur la commune et de favoriser les échanges entre les associations et les habitants.

La présence de toutes les associations communales est fortement conseillée. Ce forum constitue une belle opportunité de présenter vos actions, de recruter de nouveaux adhérents et de valoriser le travail des nombreux bénévoles qui font vivre notre commune.

Les associations sont invitées à confirmer leur participation auprès de la mairie avant le 22 août, en précisant leurs éventuels besoins en matériel (tables, chaises, panneaux ou prises électriques).

Nous comptons sur la mobilisation de toutes les associations afin de faire de cette soirée un moment convivial et représentatif de la richesse du tissu associatif mottérieux.

Repas du CCAS :

Le repas offert par le CCAS aux personnes âgées d'au moins 70 ans aura lieu le **samedi 19 septembre** à midi à la salle Athéna.

La carte d'invitation est à retirer, au Foyer Roger Jouan,

avant le 08 septembre.



Pour les personnes qui désirent se faire accompagner, le prix du repas est de 32 €. Seules les personnes handicapées ou en longue maladie et qui, de ce fait, ne peuvent pas se déplacer pour assister au banquet, recevront un colis pour Noël, sous réserve d'une inscription préalable auprès du secrétariat du Foyer Roger Jouan avant le 08 septembre. Il en sera de même pour les personnes hospitalisées à la date du repas.

Bibliothèque Mots et Images :

Pour continuer de vous proposer une offre de service durant cet été, vous trouverez ci-dessous les horaires de la bibliothèque :



Si vous souhaitez rejoindre l'équipe bénévole de la bibliothèque pour quelques heures et plus, n'hésitez pas à venir les rencontrer lors du forum des associations le 4 septembre.

Renseignements complémentaires en mairie.

Pensez à la cabine à livres !

La cabine à livres de la mairie est à la disposition de tous. Venez y emprunter un livre, en déposer un si vous le souhaitez, ou simplement découvrir de nouvelles lectures. Grâce à la participation de chacun, cet espace de partage continue de vivre et de faire circuler le plaisir de lire.



Reprise des séances Bébés Lecteurs pour les enfants de 0 à 3 ans !

Les séances Bébés Lecteurs reprennent le **mardi 8 septembre**, de 9 h 30 à 10 h 30 sur inscription (Nombre de places limitées) bibliotheque@mairielamotte.fr Nous vous attendons avec plaisir pour partager un moment de lecture, de découverte et de convivialité avec les tout-petits.

Les élus à la découverte du Centre d'incendie et de secours de Plouguenast-Langast

La maire et les adjoints de La Motte ont récemment été accueillis au Centre d'incendie et de secours de Plouguenast-Langast pour une visite riche en échanges avec les sapeurs-pompiers volontaires.

Cette rencontre a permis de mieux comprendre l'organisation du SDIS des Côtes-d'Armor, le fonctionnement du centre, les différents véhicules d'intervention ainsi que les moyens humains et matériels mobilisés au quotidien pour assurer la sécurité de la population.

Le centre de Plouguenast-Langast compte 28 sapeurs-pompiers volontaires, dont 10 femmes, et réalise en moyenne 306 interventions par an, soit environ six interventions par semaine. Les élus ont également découvert les exigences de la formation des sapeurs-pompiers volontaires, qui s'étend sur plusieurs années avant d'accéder à certaines responsabilités opérationnelles. Un engagement remarquable, dont la durée moyenne est de 11 ans.

Les échanges ont également porté sur les conventions de disponibilité avec les employeurs, les formations proposées aux élus pour mieux appréhender la gestion des situations de crise, ainsi que sur le rôle des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). Deux jeunes Mottériennes sont actuellement engagées dans cette formation, véritable école du civisme et de l'engagement.

La visite s'est achevée par la présentation du nouveau drapeau de l'Association des anciens sapeurs-pompiers volontaires, financé grâce au soutien de plusieurs communes, dont La Motte.



Cette rencontre a permis aux élus de mieux mesurer l'investissement quotidien des femmes et des hommes qui assurent notre sécurité. Récemment mobilisés sur le violent incendie du Cap Fréhel, les sapeurs-pompiers du centre ont une nouvelle fois démontré leur disponibilité et leur professionnalisme. La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des sapeurs-pompiers pour leur accueil, leur disponibilité et leur engagement au service de la population.

Atelier nutrition : bien manger pour bien vieillir

Dans le cadre du programme « Pour Bien Vieillir Bretagne », la commune de La Motte accueillera un atelier consacré à la nutrition des seniors.

Une conférence gratuite se tiendra le **mardi 6 octobre 2026**, de 10 h 30 à 12 h, à la salle des Bruyères. Elle sera suivie de cinq ateliers, organisés les mardis du 3 novembre au 1er décembre 2026, et animés par Les Insatiables.

Ces rencontres permettront d'aborder, de façon conviviale et pratique, les clés d'une alimentation équilibrée pour préserver sa santé, son autonomie et le plaisir de manger.

Les inscriptions sont obligatoires et doivent être effectuées avant le 5 septembre 2026, soit à l'accueil de la mairie ou par courriel à contact@mairielamotte.fr.

Le nombre de places étant limité, n'attendez pas pour vous inscrire !



Information aux lecteurs :

Le bulletin municipal fait une pause estivale. Sa parution reprendra après la semaine du 15 août. Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été !

INFORMATIONS DIVERSES

Les mardis de la forêt de Loudéac :

Pierre Danet, botaniste, propose tous les mardis de juillet des balades nature à la découverte des arbres et plantes de la forêt. Le départ se fait à 19 h 45, à partir de la croisée des « Mares d'Abas » en juillet et à la croisée rouge en août. L'occasion de découvrir la richesse de la forêt.



Point d'information – Déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre optique se poursuit sur notre commune.

À ce jour, plusieurs secteurs de La Motte sont en cours de travaux. Une fois ceux-ci achevés, un délai d'environ trois mois est généralement nécessaire avant l'ouverture à la commercialisation. Les habitants concernés pourront alors choisir leur opérateur et souscrire un abonnement à la fibre.

Si le calendrier est respecté, les premiers raccordements pourraient être possibles d'ici la fin de l'année 2026.

La municipalité suit avec attention l'avancement de ce dossier et ne manquera pas de vous informer des prochaines étapes dès que de nouvelles informations officielles seront communiquées.

La Roche au Cerf : un lieu à redécouvrir cet été



Avec les fortes chaleurs, la Roche au Cerf offre un cadre naturel idéal pour une promenade en famille ou entre amis. Ce site emblématique de notre territoire séduit par ses sentiers ombragés, son gué millénaire, son ancien moulin rénové et son espace naturel d'escalade.

Accessible à pied grâce à un parcours de randonnée, ce lieu est une belle invitation à découvrir le patrimoine naturel et historique qui nous entoure.

La municipalité rappelle toutefois qu'en cette période de canicule, il est recommandé de privilégier les sorties aux heures les plus fraîches, de prévoir de l'eau en quantité suffisante et de respecter ce site exceptionnel en ne laissant aucun déchet et en évitant tout risque d'incendie.

La Roche au Cerf est un véritable trésor de notre territoire : profitons-en tout en le préservant.

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement :

Qui ? Tous les Français, filles et garçons, dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

Pourquoi ? Le recensement citoyen est obligatoire. Cela vous permet :

- 1°) d'obtenir une attestation de recensement (obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou un concours soumis à l'autorité publique en France.
- 2°) d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Celle-ci est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, permis de conduire...) ou un concours soumis à l'autorité publique.
- 3°) d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



Comment ? À la mairie ; vous devrez produire une pièce d'identité et le livret de famille, une adresse mail et un numéro de téléphone de contact.

vigilance sécheresse : adoptons les bons gestes

Depuis le 15 juillet 2026, le sud des Côtes-d'Armor est placé en vigilance sécheresse renforcée.

Afin de préserver la ressource en eau, chacun est invité à adopter des gestes simples et à respecter les restrictions en vigueur :



- surveiller son compteur pour détecter d'éventuelles fuites ;
- faire fonctionner lave-linge et lave-vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins ;
- privilégier les douches et en limiter la durée ;
- éviter de laisser couler l'eau inutilement.

Les mesures suivantes sont également en vigueur :

- interdiction de remplir les piscines ;
- interdiction de nettoyer les façades, terrasses, murs et toitures ;
- interdiction de laver les véhicules ;
- interdiction d'arroser les jardins entre 8 h et 20 h.
- interdiction d'arroser les espaces verts, massifs floraux y compris en pot et en cimetière sauf pour les jeunes plantations arbustives de moins d'un an.

Les collectivités, les entreprises et l'ensemble des usagers sont invités à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de réduire leur consommation d'eau.

Chaque geste compte. Merci à toutes et à tous pour votre engagement en faveur de la préservation de cette ressource précieuse.

RUBRIQUES

Fenêtre sur le monde

KR 15 août – Gwangbokjeol (Corée du Sud)

Le 15 août marque la libération de la Corée de l'occupation japonaise en 1945. C'est l'une des fêtes nationales les plus importantes du pays, célébrée par des cérémonies officielles et la mise à l'honneur du drapeau coréen.

Le saviez-vous ?

 Une fuite d'eau de seulement un goutte-à-goutte peut représenter plusieurs milliers de litres d'eau perdus sur une année. Détecter rapidement une fuite permet de préserver cette ressource précieuse.

PETITES ANNONCES

À vendre

■ 1 meuble TV : 30 € ■ 1 armoire + 1 Chevet : 100 € ■ 1 salle à manger comprenant 1 tables avec rallonges, 4 chaises et un buffet 2 parties : 340 € ■ 1 canapé 2 places et 1 fauteuil en tissus couleur verte : 140 € ■ 1 réfrigérateur : 70 € ■ 1 fauteuil relax : 100 € ■ 1 table de salon et un halogène : 100 € ■ 1 bibliothèque : 100 € ■ 1 radiateur acier largeur 45 cm, hauteur 65 cm et profondeur 6 cm ■ 1 meuble salon bas + 3 meubles hauts vitrés (2 petits et 1 grand), ensemble de meubles : 450 €.

 06.02.32.62.75 – 02.96.25.48.35.